République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire du jeudi 23 avril 2009 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1 Appel

2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2009

3 Comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier (annexés)

4 Motion de plusieurs conseillers généraux déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée "*Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ?*" (annexée)

5 Autres motions et propositions

6 Interpellations et questions

7 Lettres et pétitions

8 a) Communications du Conseil communal

b) Communications du bureau du Conseil général

9 Divers

La Tène, le 30 mars 2009 CONSEIL GENERAL

Annexes : documentation usuelle

A l'issue de la séance, la traditionnelle verrée ainsi qu'un repas vous seront servis.
Cf. bulletin d'inscription.

Rappels :
Art. 30[1] du Règlement général : Empêchements
Tout membre du Conseil général empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit au bureau communal à l'attention du président du Conseil général ou au président du Conseil général directement.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).